

## Déclaration de Joseph Bech (Paris, 15 février 1951)

**Légende:** Le 15 février 1951, à l'occasion de l'ouverture de la conférence pour l'organisation d'une armée européenne à Paris, Joseph Bech, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, rend hommage à la nouvelle initiative française relative à la mise en place d'une défense commune européenne.

**Source:** Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Affaires étrangères. Communauté européenne de la défense. Comité intérimaire de la Conférence pour l'organisation de la CED. Négociations 1950-51, AE 11720.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_de\\_joseph\\_bech\\_paris\\_15\\_fevrier\\_1951-fr-b4852584-7655-4c12-a21e-da9fca5fba4d.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_joseph_bech_paris_15_fevrier_1951-fr-b4852584-7655-4c12-a21e-da9fca5fba4d.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/12/2022



## Déclaration de Monsieur BECH, Ministre des Affaires Etrangères de Luxembourg lors de la séance d'ouverture (15 février 1951)

En acceptant l'invitation du Gouvernement français à cette Conférence pour l'organisation d'une Armée Européenne, le Gouvernement luxembourgeois a voulu marquer, une fois de plus, l'intérêt qu'il porte à tous les efforts tendant à l'intégration de l'Europe, dans quelque domaine que ce soit: politique, économique ou militaire.

Je tiens à rendre hommage à cette nouvelle initiative française qui a le mérite d'être constructive, de venir à point et de faire entrevoir des possibilités de solution à certains problèmes qui, à l'heure actuelle, figurent à l'avant plan des préoccupations européennes.

La question de la sécurité Européenne revêt deux aspects nettement différents, mais inséparables. Il s'agit en effet, non seulement de défendre l'Europe démocratique contre toute agression venant du dehors, mais encore d'éliminer pour l'avenir le danger d'un conflit armé entre les nations européennes elles-mêmes.

Les récentes décisions prises par le Conseil Atlantique à Bruxelles répondent à la première de ces préoccupations et permettent de parer aux nécessités immédiates de la défense collective de l'Europe par la puissante organisation de défense des nations atlantiques.

Loin d'être en contradiction avec la conception de l'Armée atlantique, celle de l'Armée européenne devrait la renforcer. Car, en rapprochant les Etats démocratiques européens, en les amenant à (étatiser) toute conception trop étroite de leur souveraineté nationale, l'organisation d'une Armée européenne pourra devenir non seulement un facteur important dans le système de la défense atlantique, mais représentera également un progrès considérable dans la voie de l'unification de l'Europe. Une armée vraiment européenne formera un élément puissant de l'armée atlantique, au commandement suprême de laquelle elle devra nécessairement et de toute évidence rester subordonnée.

Il est dès maintenant certain que la réalisation de cette idée audacieuse rencontrera en cours de route des difficultés techniques, juridiques, et psychologiques très sérieuses. Tout dépendra de l'esprit dans lequel les discussions seront engagées et poursuivies. Les négociations au sujet du Plan Schuman auront à cet égard comporté un certain nombre d'enseignements utiles. L'essentiel, il me semble, sera d'aboutir à un résultat pouvant rallier le plus grand nombre possible de nations européennes démocratiques, même si ce résultat ne correspond pas d'emblée au but ambitieux que les plus fervents protagonistes de l'idée d'une Europe unifiée se sont proposé d'atteindre.

C'est dans cet esprit que mon pays, conscient d'ailleurs de la faible contribution qu'il pourra apporter à la mise sur pied du système européen de défense en commun, collaborera à la réalisation de l'idée contenue dans le Plan français et à l'heureux aboutissement des travaux de cette Conférence.